

Déchets de cuisine : de nouveaux points d'apport en cœurs de villages

La communauté de communes poursuit le déploiement des points d'apport volontaire contrôlés pour le tri des déchets de cuisine. Après une première phase d'expérimentation durant laquelle le dispositif a montré son efficacité dans les centres-villes de 7 communes, il s'étend à 6 autres villages.

Au travers de son projet de territoire pour une « Vallée 3D » (Démocratique, Digitale, Durable), la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'engage **et accompagne ses habitants dans la transition énergétique** et numérique.

Pour répondre aux problématiques liées au tri des déchets de cuisine (autrement nommés biodéchets) dans les cœurs de villages et **réduire la quantité de déchets résiduels collectés et enfouis**, l'intercommunalité a lancé une expérimentation en 2019 avec la mise en place de points d'apport volontaire contrôlés dans 7 communes pilotes.

Le bilan ayant été très positif, la communauté de communes étend le dispositif à de nouveaux villages depuis l'été 2021.

Les points d'apport volontaire contrôlés pour le tri des déchets de cuisine

Ce service de proximité **facilite le tri des déchets de cuisine** dans les centres bourgs et limite les nuisances visuelles et sonores de la collecte. Chaque habitant (résident) concerné peut se rendre au point d'apport dès qu'il le souhaite. Il n'a plus à stocker les déchets de cuisine jusqu'aux jours de collecte en porte à porte. En effet, les points d'apport sont **accessibles 7 jours/7** grâce aux badges d'accès individuels fournis en mairies.

Zoom sur les déchets de cuisine

Autrement appelés biodéchets ou **déchets compostables**, les déchets de cuisine doivent être **séparés des déchets résiduels et des déchets végétaux** et déposés dans les **poubelles vertes** ou les points d'apport des cœurs de villages pour les communes concernées. Les déchets végétaux, eux, doivent être déposés en déchèteries. Pour rappel, 5 déchèteries (dont une gros véhicules) du Syndicat Centre Hérault se trouvent sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Après Jonquières, Le Pouget, Popian, Pouzols, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Jean-de-Fos et Saint-Saturnin-de-Lucian, le dispositif a été lancé durant l'été 2021 à Puéchabon.

Les points installés dans les **8 communes déjà équipées** représentent **669 foyers ciblés**. À ce jour, 413 foyers ont déjà récupéré leur badge d'accès, leur bioseau ajouré, des sacs compostables et le kit de présentation. Chaque habitant concerné ne doit pas hésiter dès maintenant à **se rapprocher de sa municipalité** pour en bénéficier.

Arboras, Argelliers et Tressan verront se déployer le dispositif en ce début d'année 2022 et seront suivies dans le courant de l'année par **Aniane et Saint-Guilhem-le-Désert**.

Au total, les habitants des cœurs de villages de 13 communes vont pouvoir utiliser les points d'apport d'ici l'été 2022.

Remerciements

La phase 2 du dispositif représente un budget de 30 000 € HT. La Communauté de communes Vallée de l'Hérault remercie l'Ademe et la Région Occitanie qui financent 80% de ce budget.

Plus d'infos :

Le service gestion déchets ménagers à votre écoute :
04 67 57 65 63 du lun. au ven. 8h30-12h/13h30-17h
service.dechets@cc-vallee-herault.fr

www.cc-vallee-herault.fr / Actions et projets / Gestion des déchets

Contact presse : Pauline Bousquet pauline.bousquet@cc-vallee-herault.fr